

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 14 février 2020, 8h30 à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : *Monsieur Gaétan Gravel, maire*
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Absences motivées : *Madame Julie Tessier, conseillère no.2*
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : -0- personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

050-02-2020

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil de ce 14 février 2020, soit ouverte à 8h30.

Adoptée à l'unanimité

2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

*Monsieur Gaétan Gravel, maire
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1
Madame Julie Tessier, conseillère no.2
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6*

*Mesdames, Messieurs,
Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 8h30, le 14 février 2020, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.*

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Révision programme TECQ 2014-2018
5. Adoption des dépenses – programme amélioration voirie locale
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

051-02-2020 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire, de ce vendredi 14 février 2020, soit adopté tel qu'apparaissant sur l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

052-02-2020 4. RÉVISION PROGRAMME TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version No :6 ci- jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version No : 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité

053-02-2020

5. Adoption des dépenses pour les travaux d'amélioration – Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAV).

ATTENDU QUE le formulaire nécessaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli.

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV.

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil approuvent les dépenses d'un montant de **63 475 \$** taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTION

054-02-2020

7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE la séance extraordinaire, soit et est levée à 8 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

APPROBATION PAR LE MAIRE DES RÉOLUTIONS SELON L'ARTICLE 53 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 14 février 2020.

Gaétan Gravel, Maire